



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PETR PAYS LOIRE BEAUCE

CONCLU ENTRE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce, représenté par **Frédéric CUILLERIER**, dûment habilité par délibération du 30 juin 2021, ci-après désigné par « le territoire », d'une part,

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, représentée par **Thierry BRACQUEMOND**,

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, représentée par **Pauline MARTIN**,

La commune de Beauce-la-Romaine, représentée par **Bernard ESPUGNA**,

La commune de Beaugency, représentée par **Jacques MESAS**,

La commune de Meung-sur-Loire, représentée par **Pauline MARTIN**,

La commune de Patay, représentée par **Patrice VOISIN**,

L'État, représenté par Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète du Loiret
et Monsieur François PESNEAU, Préfet de Loir-et-Cher et ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, représenté par son Président, M. François BONNEAU
et ci-après désigné par « la Région » ;

Le Conseil Départemental du Loiret, représenté par son Président, M. Marc GAUDET
et ci-après désigné par « le Département », d'autre part ;
et

Le Conseil Départemental de Loir - et - Cher, représenté par son Président, Monsieur Philippe GOUET
et ci-après désigné par « le Département du Loir-et-Cher, d'autre part » ;

Préambule

La transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale sont les priorités du gouvernement pour la relance du pays après une crise sanitaire sans précédent, afin de construire une France résiliente et forte à horizon 2030.

Cette ambition ne sera effective et durable qu'à la condition de trouver une déclinaison locale, adaptée à chaque territoire. Le Gouvernement souhaite donc qu'un dialogue s'instaure en ce sens avec les collectivités, à partir d'un projet de territoire portant une ambition d'évolution à court, moyen et long terme, à une échelle respectant les bassins de vie.

Ce nouveau mode collaboratif destiné à unir les efforts des différentes entités porteuses de l'action publique au profit d'un territoire donné, associe donc aussi les départements et les régions. Il se traduit par la conclusion d'un « contrat de relance et de transition écologique » (CRTE), socle des discussions à venir et portant engagement de principe des parties à collaborer pour permettre la réalisation de projets structurants pour le territoire et cohérents avec les objectifs des politiques publiques de l'État.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier progressivement les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi du CRTE est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent, sous l'égide des exécutifs locaux, de la participation des forces vives du territoire que sont notamment les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants mais aussi de la participation de divers financeurs publics que l'État s'attachera à mobiliser.

Il s'agit donc d'une démarche itérative et collaborative, reposant sur le dialogue des acteurs publics pour bâtir le meilleur avenir possible pour chacun de nos territoires.



LE CONSEIL RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

En région Centre-Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan État Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « *L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux.*

Pour ce faire, l'État et le Conseil Régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil Régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022 ».

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil Régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR ET CHER

La réussite des politiques de cohésion des territoires et de cohésion sociale, de relocalisation d'une économie durable et solidaire, de transition écologique et numérique, implique la pleine mobilisation des acteurs infrarégionaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, comme le prévoit l'article V du Contrat de Plan État Région (CPER) 2021-2027, le Conseil départemental du Loiret et le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'engagent, aux côtés de l'État et du Conseil régional, à contribuer à la réussite des 7 Contrats de Relance et de Transition Écologique portés par les acteurs locaux, qui seront la déclinaison territoriale du CPER.

Cet engagement volontariste à l'élaboration et à la signature des CRTE avec l'État et les autres collectivités concernées permettra de mettre en valeur la convergence et la cohérence des interventions des différents partenaires sur le territoire du Loiret.

Cet engagement volontariste s'inscrit dans la continuité de la politique de mobilisation en faveur des territoires, votée en 2016 et qui a profondément remanié les modalités de l'accompagnement du Conseil départemental aux projets des acteurs locaux.

L'ÉTAT

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux.

Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires.

Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise ainsi l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, ci-après désignés comme les financeurs.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, pour constituer une base de dialogue partagée et efficace. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'Allocations Familiales...), ainsi que la Région et le Département.

LE TERRITOIRE

Les élus du PETR Pays Loire Beauce ont délibéré le 15 décembre 2020 pour élaborer le CRTE puis le 30 juin 2021 sur son contenu. Les 17 membres du Bureau du Pays Loire Beauce, les quatre communautés de communes et les quatre Petites Villes de Demain présentes sur le territoire (Beauce-la-Romaine, Beaugency, Meung-sur-Loire et Patay) sont membres du Comité de pilotage.

Le comité des financeurs

Le comité des financeurs est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires, des services de l'État, d'établissements ou opérateurs publics, comme par exemple l'ADEME et la Caisse des dépôts – Banque des territoires, mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Les services de l'État se chargent de constituer le comité des financeurs.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets et structurants contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires.

Ils reposent sur un diagnostic de territoire élaboré par les intercommunalités signataires en collaboration avec les communes qui les composent, en vue de partager et d'exposer l'ambition commune qu'ils portent pour leur bassin de vie et sur des projets identifiés en réponse.

Ceci constitue le socle du CRTE.

C'est le point de départ d'un dialogue entre les différentes parties pour valider parmi les actions listées, celles qui relèvent :

- du temps court du plan de relance :

↳ projets matures portant des actions structurantes dans les domaines de la compétitivité économique, la transition écologique et la cohésion sociale.

La dernière annexe précise au 20 juillet 2021 les financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance, visibles de manière actualisée sous ce lien :

<https://airtable.com/shrj1vqg5HmEPT2WH> et ce QR code.



- du temps long :

↳ projets pour lesquels des études sont à mener ou qui nécessitent des priorisations et parfois des mises en perspectives à une échelle plus large car nécessitant des actions communes de coopération entre les bassins de vie en raison d'interactions en matière d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme etc.

L'échange permettra aussi d'identifier dans quelles mesures les actions listées répondent aux ambitions respectives portées par le département, la région, et les grandes politiques de l'État afin de déterminer quelle ingénierie financière peut être déployée au profit des projets du territoire.

La démarche de CRTE permet donc d'identifier collectivement les projets structurants qui influencent durablement et structurellement le territoire et leurs financements possibles

Article 2 – Ambition du territoire du Pays Loire Beauce

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique partagée par l'ensemble des communes du bassin de vie concerné. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire à venir pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire : elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose d'identifier les enjeux transversaux et interdépendants de développement du territoire à partir d'un diagnostic portant sur notamment les caractéristiques, les forces et faiblesses de celui-ci. Elle s'appuie sur différentes dimensions, (écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc.) en favorisant les synergies et les complémentarités puis se décline en orientations et en plans d'actions.

La mise en œuvre du plan d'action de l'ambition ainsi posée est itérative. Elle s'adapte au cours du temps pour prendre en compte l'avancée réelle des différents projets et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale et partagée du territoire et un développement où tous vont s'impliquer en vue d'en accélérer les effets.

Notre enjeu commun est de faire du Loiret une terre d'accueil pour les habitants, les entreprises et les touristes, inclusive, résiliente, où il fait bon vivre, et résolument tournée vers l'avenir.

Le Pays Loire Beauce constitue un « Territoire de Projets » au sens de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, dite Loi Voynet. En mai 2017, le syndicat mixte de Pays s'est transformé en 2017 en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) conformément à la loi MAPTAM de 2014. Le Pays a pour objet de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement et d'aménagement global et durable du territoire.

Le territoire est composé de deux communautés de communes (Communauté de Communes des Terres de Val de Loire et Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), compte 48 communes et 65 590 habitants en 2021.

Au 30 juin 2021, il existe au sein du territoire plusieurs types de contractualisation :

- **Pays Loire Beauce :**

- o Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) doté de 8 125 000 € sur la période 2017-2023
- o Contrat d'Objectif Territorial Énergie-Climat (COT EC),
- o Contrat d'Objectif Territorial pour les Énergies Renouvelables (COT ENR),
- o Programme européen LEADER axé sur la thématique de la transition et doté de 1 289 500 € sur la période 2014-2022
- o Agenda 21-Plan Climat Energie Territorial (PCET),
- o Schéma Cohérence Territoriale (SCoT),
- o Contrat local de santé (CLS).

- **Communauté de Communes des Terres du Val de Loire**

- o Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) valant adhésion au programme Petites Villes de Demain (Beaugency et Meung-sur-Loire) et intégration de Beauce-la-Romaine à ce dispositif.

- **Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine**

- o Programme Petite Ville de Demain (PVD) sur Patay valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Voir en annexe 1 le diagnostic du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 30 juin 2021 (Délibération n°21-13).

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2 : orientations stratégiques et actions.

Au regard de la stratégie, des projets présentés dans le cadre de l'appel à projets ayant eu lieu entre le 4 mai et le 7 juin 2021 et des actions menées sur le territoire depuis une dizaine d'années, le projet de territoire du CRTE s'articule autour de quatre grandes orientations :

- économiser les ressources du territoire (air, eau, énergie, foncier), préserver ses richesses, sa faune, sa flore, sa biodiversité,
- mettre en valeur le territoire pour le rendre plus attractif : paysages, tourisme, espaces publics, emploi, formation, économie (de proximité, circulaire), agriculture, numérique, habitat,
- développer un maillage de continuités douces alliant mobilité et biodiversité (trame verte et bleue),
- renforcer la solidarité au sein du territoire (Santé, services à la population, sport, culture, Petites Villes de Demain, prévention des risques)

Leur contenu pourra évoluer en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage décrit à l'article 6 sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le plan d'action

Le projet de territoire se décline en opérations dont la liste constitue le plan d'action.

Le Pays Loire Beauce a lancé un appel à projets auprès des communes et communautés de communes de son territoire. Celui-ci a permis de recenser 278 projets pouvant être réalisés sur les 6 prochaines années.

	Nombre de projets	Investissement
AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE	14	11 240 800 €
A1 : Développement économique	3	10 052 000 €
A2 : Emploi – formation - Insertion	1	800 000 €
A3 : Recherche et innovation	0	0 €
A4 : Transition et inclusion numérique	0	0 €
A5 : Tourisme	8	380 000 €
A6 : Agriculture et transition agroécologique	2	8 800 €
AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE	111	27 647 000 €
B1 : Santé et services à la population	29	7 602 000 €
B2 : Cohésion des territoires	3	1 217 000 €
B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et foncier	10	4 420 000 €
B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	34	4 862 000 €
B5 : Culture	12	1 069 000 €
B6 : Sport	23	8 477 000 €
B7 : Egalité femme homme	0	0 €
AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	150	34 088 000 €
C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	62	13 461 000 €
C2 : Energies renouvelables	7	438 000 €
C3 : Economie circulaire	5	2 603 000 €
C4 : Qualité de l'air, santé et environnement	3	155 000 €
C5 : Biodiversité et paysages	21	1 368 000 €
C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques	15	5 678 000 €
C7 : Prévention des risques	5	1 730 000 €
C8 : Mobilité durable	30	8 305 000 €
C9 : Urbanisme durable	2	350 000 €
AXE D : TRANSVERSAL	3	390 000 €
D1 : Ingénierie - animation territoriale	3	390 000 €
D2 : coopération territoriale	0	0 €
Nombre de projets :	278	73 365 800 €

Un recensement de ces opérations est décrit dans le tableau des projets joint en annexe 3. Les montants sont inscrits à titre indicatif et ne préjugent pas des décisions des financeurs.

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l'objet d'échanges approfondis entre les services de l'État et le PETR ainsi qu'avec le département et la région, afin de prioriser celles qui seront susceptibles d'être accompagnés par chacun d'entre eux. Ainsi par exemple, l'État étudiera ces opérations, notamment en fonction de leur dimension structurante (grande envergure, intérêt spécifique, rayonnement, réponse au diagnostic de territoire, concours à un projet plus important., ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. ..). Le degré de maturité, l'inscription dans un programme ou une politique nationale seront également considérés.

Les projets retenus seront proposés au comité des financeurs pour trouver le meilleur montage possible en vue de leur réalisation en optimisant les fonds publics disponibles.

L'Etat pourra aussi être amené à proposer de nouvelles thématiques qui entrent dans ses priorités ou dans des opportunités de financement ou d'aides à saisir. Le PETR restera libre d'y donner suite ou non.

Les opérations qui feront l'objet d'un accord de principe du comité des financeurs seront inscrites chaque année dans une convention de financement après validation par les instances de gouvernance.

La Préfète du Loiret peut saisir autant que de besoin la «Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Cas particulier des actions de coopération inter territoires

Le PETR Pays Loire Beauce coopère, dans le cadre des « Territoires ruraux de l'Orléanais » avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne sur :

- la mise en œuvre d'un Contrat local de santé (CLS)
- la mise en œuvre d'un Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelables thermiques (COTENR)

Par ailleurs, le PETR Pays Loire Beauce participe au projet POPSU Santé (Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) porté par Orléans Métropole dans le cadre de son accès au statut de Métropole.

Enfin, le PETR Pays Loire Beauce adhère à TOPOS, l'Agence d'urbanisme de l'Orléanais et bénéficie, dans ce cadre, d'une importante aide à l'ingénierie (notamment dans le cadre de la finalisation du SCoT).

Des réflexions pourront être engagées dans les prochaines années sur les thématiques suivantes : santé, mobilité, économie/commerce, biodiversité

Article 5 - Engagements communs des financeurs

Engagement de l'État, ses établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Son soutien se traduit également par la possibilité de financement d'un poste de chef de projet, chargé d'assurer l'animation et le suivi des actions inscrites au CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier la possibilité de cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut permettre de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire aussi bien que les projets eux-mêmes.

A titre d'illustration:

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent également intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exerce principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : atouts touristiques des territoires, Projets Alimentaires Territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique, etc.)

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Engagements du Département du Loiret

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exercera selon deux modalités principales :

- L'accompagnement opérationnel des projets des collectivités par l'ingénierie départementale. Sous la marque Cap Loiret, l'ensemble des services départementaux, et des partenaires locaux, sera mobilisé pour apporter une expertise à l'accomplissement des projets des collectivités, notamment les plus rurales.
- Les aides financières aux projets et aux équipements. Le Département mobilisera ses instruments financiers de cohésion et de solidarité territoriale : le fonds départemental d'aide à l'équipement communal et le soutien aux investissements d'intérêt supra communal (équipements structurants et services à la population).

Engagements du Département de Loir et Cher

L'engagement du conseil départemental au sein de ce CRTE permettra de concrétiser et de valoriser les actions déjà entreprises sur le territoire au bénéfice des communes ou des communautés de communes dans le cadre de ses politiques sociales, d'habitat, d'aménagement du territoire et environnementales, culturelles ou de développement des mobilités douces.

Le conseil départemental mobilisera ses enveloppes de droit commun pour les projets inscrits au CRTE et les moyens techniques du service de la qualité de l'eau et de l'agence technique départementale.

Les opérations devront faire l'objet d'un dossier de demande de subvention adressé par le porteur du projet auprès du conseil départemental. Les montants de subventions départementales sollicitées par les porteurs de projets dans les fiches annexées au présent contrat n'engagent pas le conseil départemental. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental.

Le conseil départemental valorisera dans le CRTE l'ensemble des réalisations sous sa maîtrise d'ouvrage pour la période concernée (aménagement routiers, mobilités alternatives, collèges.....)

Engagements communs de l'État, de la Région et des Départements

L'État, la Région et les Départements s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants.

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le montant des soutiens apportés.

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Engagements du PETR Pays Loire Beauce

Le PETR Pays Loire Beauce s'engage à animer le travail de conception et de mise à jour du CRTE en associant étroitement les parties au contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations, etc.) afin d'entretenir la dynamique engagée. Il organise le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE avec pour objectif d'enrichir les options prises, de favoriser la mobilisation et l'émergence de nouveaux projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation en recourant si nécessaire aux moyens d'ingénierie proposés par l'Etat.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

La Gouvernance du CRTE sera assurée par un comité de pilotage composé de la façon suivante :

- 17 membres du Bureau du PETR Pays Loire Beauce
- La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (Représentant élu et technique)
- La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (Représentant élu et technique)
- Les quatre Petites Villes de Demain : Patay, Meung-sur-Loire, Beaugency, Beauce-la-Romaine
- La Région Centre-Val de Loire (Représentant élu et technique)
- Le Département du Loiret (Représentant élu et technique)
- Le Département du Loir-et-Cher (Représentant élu et technique)
- L'Etat et ses services : Préfecture, DDT du Loiret, DDT du Loir-et-Cher

Article 7 - Dispositions diverses

Suivi et évaluation du CRTE

Un suivi du CRTE est réalisé régulièrement et, au moins une fois par an, est présenté en comité de pilotage. Il décrit l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie, propose les éventuelles modifications devant y être apportées, l'état d'avancement des projets structurants, les améliorations devant être apportées au CRTE et apporte toute autre suggestion jugée nécessaire pour le renforcement du partenariat.

Entrée en vigueur et durée du CRTE

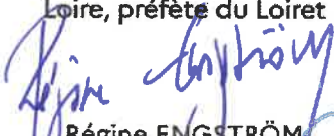


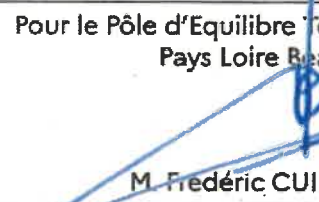









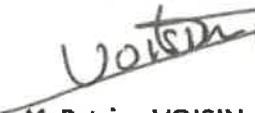



L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de cinq ans. Il constitue le socle de référence pour réaliser les actions structurantes du territoire. Il est modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage, lorsqu'interviennent des modifications substantielles affectant son économie générale. Les évolutions apportées à la stratégie et aux projets structurants sont quant à elles validées par le comité de pilotage.

Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Établi le 30 juillet 2021.

<p>Pour l'État, La préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret</p>  <p>Régine ENGSTRÖM</p>	<p>Pour l'État dans le Loir-et-Cher, Le préfet du Loir-et-Cher</p>  <p>M. François PESNEAU</p>
<p>Pour la Région Centre-Val de Loire</p>  <p>M. François BONNEAU</p>	<p>Pour le Pôle d'Equilibre Territorial Rural Pays Loire Beauce</p>  <p>M. Frédéric CUILLERIER</p> 
<p>Pour le Département du Loiret,</p>  <p>M. Marc GAUDET</p>	<p>Pour le département de Loir-et-Cher</p>  <p>M. Philippe GOUET</p>
<p>Pour la Communauté de Communes de la Beauce Loir-et-Cheraine,</p>  <p>M. Thierry BRACQUEMOND</p> 	<p>Pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire,</p>  <p>Madame Pauline MARTIN</p>
<p>Pour la commune de Beaugency,</p>  <p>M. Jacques MESAS</p>	<p>Pour la commune de Meung-sur-Loire,</p>  <p>Madame Pauline MARTIN</p> 
<p>Pour la commune de Patay</p>  <p>M. Patrice VOISIN</p> 	<p>Pour la commune de Beauce-la-Romaine,</p>  <p>M. Bernard ESPUGNA</p> 

Liste des annexes :

Annexe 1/4 : diagnostic

Annexe 2/4 : orientations stratégiques et actions.

Annexe 3/4 : tableau des projets

Annexe 4/4 : Recensement des financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance.

ANNEXE 1 : diagnostic

Le diagnostic du territoire comporte 10 thématiques essentielles et révélatrices

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1. Socio démographique et habitat | 6. Mobilité et transport |
| 2. Équipements et services | 7. Biodiversité et environnement |
| 3. Emploi et économie | 8. Eau |
| 4. Agriculture | 9. Risques |
| 5. Urbanisme | 10. Energie |

Le PETR Pays Loire Beauce est un territoire rural et périurbain composé de 48 communes et 2 Communautés de Communes :

- La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine
 - La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
- Il dispose d'une superficie de 1 057 km² et est peuplé de 65 590 habitants (Densité moyenne de 61 habitants/km²)



	Population 2021 <i>Données INSEE</i>	Superficie Km ²	Nombre de communes
PETR PLB	65 590	1 057,92	48
Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine	16 797	398,70	23
Communauté de Communes des Terres du Val de Loire	48 793	659,22	25

Enjeux

- > **Penser l'avenir du territoire dans un objectif d'équilibre, entre développement et préservation de ses ressources et de ses paysages, en interaction avec les bassins de vie limitrophes, mais également en valorisant son identité propre.**

1. SOCIO DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

Le territoire présente une tendance au vieillissement de sa population, s'inscrivant dans la tendance nationale, avec néanmoins l'installation de populations jeunes et familiales au cours de ces dernières années.

Une croissance de la population est observée, en particulier aux abords de la métropole Orléanaise et de la Loire, liée à une dynamique démographique positive.

Les formes de logement sont peu diversifiées, constituées principalement de logements individuels de grande taille. Cependant, la dynamique de la construction a faibli ces dernières années.

Données clés

- Evolution croissante de la population, multipliée par 1,3 en 30 ans.
- Croissance démographique régulière, mais fléchissement de l'intensité depuis 2009 : + 0,70% de croissance annuelle moyenne entre 2009 et 2014 contre 1,08% par an entre 1999 et 2009).
- Profil de population plus jeune et plus familial que la Métropole Orléanaise (21% de moins de 15 ans).

Enjeux

- > **Développer l'offre résidentielle autour des centralités pour renforcer l'attractivité des centre-bourg (PVD).**
- > **Développer l'offre résidentielle en limitant la consommation foncière.**
- > **Conforter l'attractivité du territoire pour retrouver une dynamique migratoire.**
- > **Permettre aux jeunes de rester sur le territoire et de s'installer durablement.**
- > **Poursuivre la construction de logements sur la base d'une armature urbaine renforcée.**
- > **Développer les politiques de réhabilitation du parc ancien et réinvestir le parc vacant.**
- > **Améliorer les performances thermiques du parc de logement.**
- > **Développer l'offre locative et l'offre de primo-accession pour les jeunes ménages.**
- > **Adapter l'offre résidentielle au vieillissement de la population.**

2. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Le territoire bénéficie d'un bon niveau d'offre culturelle et sportive et des politiques locales volontaristes en matière de développement culturel et touristique.

Le Pays Loire Beauce est néanmoins confronté à un manque de structures d'accueil collectif pour la petite enfance, notamment au nord-ouest du territoire. L'offre de services de santé reste insuffisante, avec une localisation essentiellement sur la Métropole d'Orléans et une densité médicale plus faible pour le bassin de vie de l'orléanais que le niveau régional ou national.

Données clés

- 1 823 équipements en 2016, soit une densité de 28,3 équipements pour 1 000 habitants (28,5 pour l'ensemble des trois territoires de SCoT et 29,4 pour le Loiret).
- Taux d'équipements les plus forts sur les communes de Tavers, Artenay, Patay, Beaugency, Chaingy, Cléry-St-André et Beauce-la-Romaine.
- 48 médecins en 2016, soit 0,74‰ (contre 0,87‰ pour la Métropole et 0,95‰ au niveau national).

Enjeux

- > **Développer les services à la population et une animation locale.**
- > **Renforcer les services minimum dans les communes, avec mutualisation (coûts, qualité, diversité).**
- > **Développer une offre de services dans les domaines de la santé et du social.**

3. EMPLOI & ÉCONOMIE

Données clés

- 19 909 emplois (INSEE 2014).
- Taux d'emploi de 0,71 en 2014 (rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés de 15 à 64 ans). Taux en baisse en 5 ans (0,73 en 2009).
- Environ 2 000 emplois (permanents et saisonniers confondus) fournis par le secteur agricole.
- Evolution progressive des formes d'exploitations agricoles vers des sociétés, mais plus de 50% encore en entreprise individuelle.

Enjeux

- > **Maintenir une activité présentielle sur le territoire pour satisfaire les besoins de la population locale**
- > **Prendre en compte l'impact de l'activité extractive des carrières sur l'environnement et sur les populations.**
- > **Limiter l'impact automobile dans les déplacements domicile-travail.**
- > **Tirer parti de l'activité touristique pour faire rayonner l'image du territoire et renforcer la dynamique économique.**

Lors de l'atelier du 10 mai 2021, des élus ont mis en avant un problème de niveau de formation afin de pourvoir les offres d'emploi disponibles sur le territoire. La formation peut constituer un enjeu

Données clés

- 20 zones d'activités sur le PETR Pays Loire Beauce (687,3 hectares).
- 86,5 ha de potentiel d'accueil (56,8 ha de foncier viabilisé et 29,7 hectares non viabilisés), soit un taux d'occupation de 87,4% en zones d'activités.

Enjeux

- > **Anticiper les besoins en foncier des entreprises pour pérenniser l'activité sur le territoire, tout en préservant les terres agricoles, généralement de bonne qualité sur le territoire**
- > **Revaloriser les friches industrielles**
- > **Maintenir une diversité d'activités et structurer le maillage d'activité à l'ouest du territoire.**
- > **Conforter les pôles économiques en développant des avantages compétitifs comme le Très Haut Débit (THD), la multimodalité**
- > **Développer une agriculture plus diversifiée et de moindre impact, notamment sur la Nappe de Beauce.**

4. AGRICULTURE

Des espaces agricoles prédominants, principalement orientés sur la grande culture en Beauce et arboriculture/viticulture/maraichage dans le val de Loire

- Des grandes cultures : céréales, oléagineux, protéagineux
- Des cultures de pleins champs : betterave, pomme de terre
- Arboriculture, viticulture et maraichage dans le val de Loire

Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) sur 10 ans :

	Somme totale de la SAU en 2010 (ha)	Somme totale de la SAU en 2000 (ha)	Evolution de la SAU en 10 ans (ha)	Evolution de la SAU en 10 ans (%)
PETR Pays Loire Beauce	79 645	82 436	- 2 791	- 3,39 %
Départ. Loiret	354 751	370 434	-15 683	- 4,23 %

Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 :

	Nbre exploitations en 2010	Nbre exploit. en 2000	Evolution du nbre d'exploit.	Evolution du nbre d'exploit. (%)
PETR Pays Loire Beauce	767	968	- 201	- 20,8%
Départ. Loiret	3 800	5 147	- 1 347	- 26,1%

Enjeux identifiés comme fort

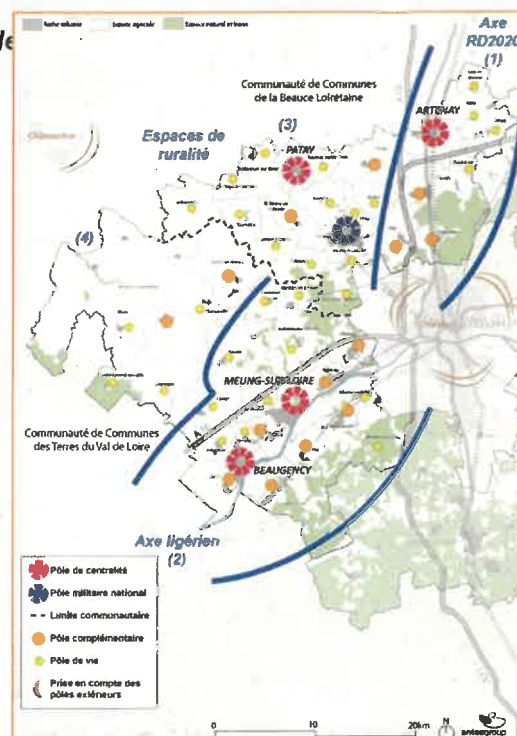
- > Gestion des ressources en eau (souterraines et superficielles)
- > Préservation de la ressource en eau et des sols.
- > Réduire l'utilisation d'intrants.
- > Poursuivre les efforts d'une consommation économe des ressources en eau.
- > Préserver les meilleures terres agricoles.
- > Encourager une agriculture durable, favorisant une diversité de culture et s'adaptant au changement climatique.

5.URBANISME

Le territoire est composé d'une armature urbaine comprenant 4 pôles de centralité, 1 pôle militaire national, 14 pôles complémentaires et 30 pôles de vie

Enjeu identifié comme fort

- > Renforcer l'armature urbaine du territoire en s'appuyant sur les principaux pôles de centralité



6. MOBILITÉ & TRANSPORT

Données clés

- Trafic élevé sur la D 2020 et la D 2152, avec des congestions aux traversées de la Loire (Meung-sur-Loire et Beaugency).
- Desserte ferroviaire assurée par deux gares de proximité (Beaugency et Meung-sur-Loire) et six haltes ferroviaires (Cercottes, Chevilly et Artenay sur l'axe nord, Chaingy, Saint-Ay et Baule sur l'axe sud). Projet de réouverture de la ligne Orléans-Chartres pour 2023, avec deux haltes (Patay, Bricy/Boulay-les-Barres).
- Offre de transports en commun complétée par sept lignes de bus (réseau de lignes Rémi), avec une ligne structurante (9) et un Transport A la Demande (TAD). Mais une offre déséquilibrée (faible au nord et élevé au sud).
- Parcours touristiques : « Loire à vélo », séquence de l'Eurovéloroute 6 (Véloroute des fleuves) ; quelques pistes et liaisons cyclables reliant les établissements scolaires, mais sans stratégie intercommunale (sauf entre St-Ay et Chaingy)
- Déplacements professionnels concernant 24 798 actifs (les sortants représentent 58% des actifs et les entrants 42,3%).
- Très nombreux flux domicile/travail vers Orléans Métropole (12 769 actifs, soit 45,5% de l'ensemble des actifs).

Enjeux

- > **Partager la gouvernance de la mobilité à l'échelle de l'inter-SCoT.**
- > **Développer les gares de la ligne Tours – Blois – Orléans.**
- > **Augmenter l'offre ferroviaire à Artenay, sur la ligne Paris – Etampes – Orléans.**
- > **Améliorer la lisibilité de l'offre en transport collectif sur l'axe Orléans – Meung – Beaugency.**
- > **Améliorer l'équipement des axes routiers structurants en aires de covoiturage (D 2020 et D 955).**
- > **Développer les modes actifs (déplacement par force physique) vers les gares**

7. BIODIVERSITE & ENVIRONNEMENT

Le territoire recèle des éléments biologiques diversifiés et de qualité à prendre en compte dans le SCoT. De nombreux milieux sont identifiés comme « remarquables » et disposent d'une protection ou d'inventaires permettant de conserver les espaces et les espèces qu'ils abritent. Depuis la loi Grenelle, une plus grande importance est donnée à la continuité écologique des milieux au travers de la « Trame Verte et Bleue ». Cette trame permet de lutter contre la perte de la biodiversité liée notamment à l'étalement urbain.

Données clés

- Vallée de la Loire : site d'intérêt majeur pour le développement d'une flore et d'une faune spécifique. Le territoire compte six sites Natura 2000, qui recouvrent 15 communes sur les 48 constituant le PETR et de nombreuses autres zones de protection des milieux naturels.
- Milieux naturels à l'équilibre fragile impactés par la gestion de l'homme et les conditions climatiques (variations de la Loire).
- Fragilisation renforcée avec le développement de l'urbanisation le long des cours d'eau, particulièrement le long de la Loire, avec l'arrachage des petits bosquets, la présence de plantes envahissantes et de dépôts de déchets.

Enjeux

- > **Préserver les réservoirs et les corridors de biodiversité.**
- > **Maintenir les structures paysagères (bosquets, ripisylves, vergers, haies, prairies...).**
- > **Intégrer les zones humides et les mares dans le SCoT en tant que zone de protection forte, ainsi que maillon constitutif de la trame bleue.**
- > **Gérer la prolifération des espèces envahissantes.**
- > **Concilier enjeux de protection de la biodiversité et enjeux de développement du territoire, notamment économique et démographique.**
- > **Favoriser l'adaptation au changement climatique**

Dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, la limitation des impacts sur l'environnement et la santé humaine constitue un enjeu de taille, qui passe par la maîtrise de la qualité de l'air, des pollutions, des nuisances sonores et le développement d'énergies renouvelables.

Données clés

- Neuf communes faisant partie des zones sensibles en matière de la qualité de l'air : Artenay, le Barodon, Beaugency, Cercottes, Chaingy, Gidy, Huisseau-sur-Mauves, Meung-sur-Loire, Villorceau.
- Observation d'épisodes de pollution en PM10.
- Emissions de gaz à effet de serre du PETR représentant 684 554 tonnes équivalent CO₂, soit 4% des émissions régionales. Emissions liées au transport routier sur les deux EPCI
- Nuisances acoustiques liées à l'Aérodrome d'Orléans-Bricy.
- 35 communes impactées par le bruit généré par les infrastructures de transport terrestre (A10, A71, voie ferrée).
- Principaux postes de consommation énergétique sur le territoire des trois SCoT : transports routiers (42,8%), résidentiel (28,2%), industriel (15,3%) et agricole (3,9%).

Enjeux

- > **Diminuer les niveaux de polluants dans l'atmosphère afin qu'ils ne dépassent plus les seuils réglementaires.**
- > **Réduire les émissions d'oxydes d'azote et des particules PM10.**
- > **Réduire l'exposition de la population aux nuisances sonores, en limitant le plus possible le nombre de personnes exposées à des dépassements de seuils réglementaires.**
- > **Réduire les niveaux de bruit dans les zones urbaines en limitant le trafic, les vitesses de circulation et en développant des zones de circulation apaisées.**

8. EAU

Le Pays présente un réseau hydrographique localisé dans la moitié sud du territoire, composé de cours d'eau autour de la Loire. La production d'eau potable s'effectue à partir de la Nappe de Beauce.

Données clés

- Mauvaise qualité des parties amont de l'Ardoux et des Mauves en raison de présence de nitrates et de carbone organique
- Mauvais état chimique de certaines masses d'eau souterraines les moins profondes sont soumises à des pressions d'origine agricole liées aux pesticides
- 39 communes sur 48 sont classées en zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole
- Toutes les communes classées en zone sensible à l'eutrophisation (48 communes)
- 23 stations d'épuration sur le territoire

Enjeux

- > **Limitier les rejets directs/indirects des polluants dans les milieux (nitrates, phosphore, ...).**
- > **Limitier la pression sur les prélèvements des eaux liées à l'industrie et à l'irrigation.**
- > **Limitier le risque inondation lié au gonflement des cours d'eau et à la saturation des réseaux d'eaux pluviales.**
- > **Recourir aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (noues paysagères, fossés drainant, chaussée réservoir).**
- > **Maintenir la qualité et la quantité des eaux destinées à la consommation humaine.**
- > **Développer les usages de loisirs sur les cours d'eau, sans toutefois créer de nouvelles nuisances**

9. RISQUES

Données clés

- Territoire fortement concerné par le risque inondation (crues, remontées de nappes).
- Aléa de retrait-gonflement des argiles fort à l'est du PETR.
- Nombreux sites industriels susceptibles de générer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances.
- Risques de transport de marchandises dangereuse du fait de la présence de gazoducs.
- 13 communes traversées par des gazoducs.
- 12 communes concernées par le risque de transport de matière dangereuse par voie ferrée et 30 par voie routière.
- RD 19 concernée par le transport de déchets nucléaires.

Enjeux

- > Prendre en compte les différentes zones d'aléa naturel pour l'urbanisation future du territoire.
- > Prendre en compte les distances de sécurité des canalisations de transport de matières dangereuses pour tout projet d'aménagement, immeubles de grande hauteur ou Etablissement Recevant du Public (ERP).
- > Limiter le risque de nuisance et de pollution liés aux sites industriels.

10. ENERGIE

Un potentiel de développement sur les énergies renouvelables :

- Photovoltaïque,
- Biomasse,
- Méthanisation,
- Solaire thermique,
- Géothermie,
- Hydrogène,
- Éolien,
- Etc.



Enjeux

- > Utiliser les énergies renouvelables et les modes de transports alternatifs pour lutter contre le réchauffement climatique et limiter les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère.
- > Favoriser la transition énergétique et améliorer l'autonomie énergétique du territoire : mettre en œuvre des actions en faveur des économies d'énergie dans le bâti, l'éclairage public et les espaces publics, développer un « mix énergétique » et permettre la production d'énergie sur tout le territoire (Friche, bâtiments agricoles, logistiques, industriels et publics).

ANNEXE 2 : orientations stratégiques et actions

Dans le cadre de ce CRTE, la stratégie du territoire s'appuie à la fois sur les 5 axes du Projets d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT (Arrêté en septembre 2019, en cours de finalisation) et sur les « fils rouges » suivants : attractivité et compétitivité, cohésion territoriale et sociale, transition écologique et énergétique. Les projets des communes et intervenants ont largement contribué à la définition de la stratégie

□ Stratégie et actions

AXE 1: POUR UN TERRITOIRE CONNECTÉ ET PORTEUR DE DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif 1 - Un territoire porteur de grandes dynamiques, en tant que territoire charnière

Objectif 2 – Renforcer les liens marqués avec les territoires de proximité

Objectif 3 - Améliorer les liens avec Orléans Métropole en se positionnant comme un territoire autonome et complémentaire

Actions

- > Développer les filières génératrices d'emplois non délocalisables (services, agriculture, accompagnement au vieillissement, tourisme, économie liée à l'amélioration et la réhabilitation du bâtiment)
- > Soutenir les énergies renouvelables (Biomasse, géothermie, solaire thermique, photovoltaïque, éolien, hydrogène, méthanisation, etc..) et les réseaux de chaleur
- > Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et de l'habitat
- > Poursuivre la modernisation de l'éclairage public
- > Faire du changement climatique un projet en faveur des populations
- > Favoriser la mise en commun de réflexions et projets à l'échelle de l'Orléanais

AXE 2 : STRUCTURER ET MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Objectif 1 - Développer le territoire en prenant appui sur ses pôles de centralité

Objectif 2 - Valoriser l'axe ligérien et préserver la valeur patrimoniale de la Loire

Objectif 3 - Faciliter les déplacements par une offre de mobilité adaptée

Actions

- > Soutenir la mise en place des projets sur les « Petites Villes de Demain »
- > Renforcer et développer les centres de santé existants, la télémédecine, ...
- > Créer, étendre et réhabiliter les structures dédiées à la petite enfance, l'enfance et à la jeunesse
- > Créer, étendre et réhabiliter les structures dédiées aux personnes âgées
- > Réhabiliter les friches
- > Soutenir la création, réhabilitation et extension d'équipements culturels, de salles de spectacle, médiathèques/bibliothèque, salle artistique et de musique...
- > Soutenir la création, réhabilitation et modernisation d'équipements sportifs et nautiques
- > Soutenir la mise en place d'un urbanisme durable pour maîtriser le développement démographique
- > Favoriser la réhabilitation des logements existants
- > Soutenir la création d'espaces publics de qualité
- > Favoriser l'usage du vélo entre les communes et vers les territoires voisins dont la métropole d'Orléans et créer des aires de covoiturage

AXE 3 : ENCOURAGER LES FILIÈRES D'EXCELLENCE ET RENFORCER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Objectif 1 - Développer l'économie résidentielle (services, commerces)

Objectif 2 - Conforter la vocation agricole du territoire, et développer sa proximité

Objectif 3 - Favoriser une économie diversifiée reposant sur des filières économiques à conforter

Actions

- > Renforcer une agriculture de proximité
- > Favoriser l'économie circulaire et la prévention et la valorisation des déchets
- > Encourager la création de tiers-lieux, d'espaces partagés

AXE 4 : AFFIRMER UNE IDENTITÉ TOURISTIQUE COMPLÉMENTAIRE ENTRE LA BEAUCE ET LE VAL DE LOIRE UNESCO

Objectif 1 - Valoriser le patrimoine Beauceron et Solognot

Objectif 2 - Créer des liens entre la Beauce, le Val de Loire UNESCO et la Sologne

Objectif 3 - S'appuyer sur les caractéristiques géographiques et le petit patrimoine du territoire

Actions

- > Réhabiliter et développer les hébergements touristiques
- > Créer et renforcer les sites touristiques et lieux d'information
- > Développer les itinérances douces cyclotouristiques, équestres
- > Valoriser le patrimoine dans une logique touristique
- > Mettre en valeur des paysages

AXE 5 : ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT POUR PRÉSERVER LES RICHESSES AGRICOLES ET NATURELLES

Objectif 1 - Organiser et valoriser l'armature économique du territoire

Objectif 2 - Maintenir une agriculture dynamique

Objectif 3 - Préserver la Trame Verte et Bleue (TVB)

Objectif 4 - Concevoir un développement résidentiel économe en espace

Objectif 5 - Prendre en compte les risques

Objectif 6 - Préserver les ressources en eau

Actions

- > Étendre et réhabiliter les zones d'activités
- > Créer des locaux d'entreprise, pépinières, etc.
- > Soutenir les études et travaux de modernisation des réseaux en adduction eau potable (AEP)
- > Améliorer la qualité de l'eau par des infrastructures performantes
- > Maintenir et restaurer la trame verte et bleue et les foyers de biodiversité
- > Prévenir les risques naturels et climatiques

AXE	Axe du CTR	Porteur	PROJET	ECHÉANCE	COUT	PRIORITE	Subventions demandées	Autofinancement
A	A2	CHAINGY	Restructuration de l'extemat de la MFR de Chaingy	2021-2022	800 000 €	Très prioritaire	550 000 €	250 000 €
A	A5	DRY	Rénovation Gare de tramway de Dry	2021-2022		Très prioritaire		
A	A1	CHEVILLY	Rénovation thermique des ateliers relais	2025-2026		Prioritaire		
A	A6	CCTVL	Aménagement de la Ferme de l'Herbaudière pour la création d'un point de vente ou l'installation de casters de produits locaux					
A	A5	CCTVL	Externalisation du stationnement et circulation douce dans les centres urbains touristiques					
A	A5	CCTVL	Liaisons douces entre les itinéraires cyclables (Loire à Vêlo / Scandinérique) et les hébergements labellisés					
A	A5	CCTVL	Hébergements touristiques durables		9 792 000 €	Prioritaire		
A	A1	CCTVL	Développement économique – Extension des parcs d'activités	2021-2022	260 000 €	Prioritaire		
A	A1	BEAUGE-LA-ROMAINE	Réhabilitation d'un immeuble en coeur de ville	2025-2026		Prioritaire		
A	A5	BEAUGE-LA-ROMAINE	Valoriser le patrimoine	2021-2022	300 000 €	Très prioritaire		
A	A5	BEAUGENCY	Aménagement d'un bureau d'info touristique	2021-2022	8 800 €	Prioritaire		
A	A6	BEAUGENCY	Emergence de culture maraichère bio	2021-2022	0 €	Prioritaire		
A	A5	ST-AY	Rénovation du camping municipal	2021-2022	80 000 €	Très prioritaire		
A	A5	TAVERS	Aménagement d'un parking à proximité du centre-bourg	2021-2022	8 397 €	Très prioritaire	6 718 €	1 679 €
B	B1	CERCOTTES	Achat et pose de robinets automatiques à l'école élémentaire et au multi-accueil	2021-2022	873 600 €	Prioritaire	336 000 €	84 000 €
B	B2	CERCOTTES	Destruction et reconstruction de la salle polyvalente Louise Dubel	2023-2024				
B	B4	CERCOTTES	Amélioration de la sécurité incendie dans la commune - installation de 4 bouches incendie	2021-2022	14 500 €	Très prioritaire	11 600 €	2 900 €
B	B1	CERCOTTES	Isolation phonique de la cantine scolaire	2021-2022		Prioritaire		
B	B4	LA CHAPELLE ONZERAIN	Réaménagement des places du bourg	2025-2026		Très prioritaire		
B	B6	DRY	Parcours de santé	2023-2024		Secondaire		
B	B3	MEUNG SUR LOIRE	Réhabilitation du Moulin du Coulelet et aménagement des abords	2021-2022	1 600 000 €	Très prioritaire		
B	B4	MEUNG SUR LOIRE	Aménagement de la place du Cloître	2023-2024	350 000 €	Prioritaire		
B	B6	MEUNG SUR LOIRE	Modernisation d'équipements nautiques	2021-2022	200 000 €	Très prioritaire		
B	B6	MEUNG SUR LOIRE	Aménagement d'un espace jeune de plein air	2021-2022	200 000 €	Très prioritaire		
B	B4	MEUNG SUR LOIRE	Aménagement de la place Mautaps et mise en valeur de la porte d'Amont	2021-2022	1 700 000 €	Très prioritaire		
B	B4	SAINTE-PERAY-VY-LA-COLOMBE	Installation de la vidéosurveillance	2025-2026		Secondaire		
B	B4	SAINTE-PERAY-VY-LA-COLOMBE	Enfouissement des réseaux	2023-2024		Secondaire		
B	B6	HUISSEAU-SUR-MAUVES	Création d'un terrain multisport	2021-2022	150 000 €	Prioritaire		
B	B6	CHEVILLY	Création de courts de tennis	2021-2022		Prioritaire		
B	B4	CHEVILLY	Aménagement de l'espace public	2023-2024		Prioritaire		
B	B1	CHEVILLY	Création ou rénovation du groupe scolaire	2025-2026		Prioritaire		
B	B6	CHEVILLY	Création de vestiaires sportifs	2025-2026		Prioritaire		
B	B1	MAREAU-AUX-PRES	Création d'un parcours de santé et circulation douce	2021-2022	89 600 €	Très prioritaire		
B	B6	GIDY	Création d'un terrain de foot, de deux terrains de tennis couverts, un terrain de tennis extérieur et un terrain de basket	2023-2024		Secondaire		
B	B1	GIDY	Création d'une maison pour jeune	2025-2026		Secondaire		
B	B1	GIDY	Extension du périscolaire	2021-2022		Prioritaire		
B	B1	GIDY	Création d'une mini-crèche					
B	B1	GIDY	Création d'un espace partagé pour professionnels en situation de télétravail	2025-2026		Secondaire		
B	B4	GIDY	Aménagement du cœur de bourg	2021-2022		Très prioritaire		
B	B6	GIDY	Création d'un mini-golf et plantations d'arbres					
B	B1	GIDY	Extension de la maison de soins	2025-2026		Secondaire		
B	B6	LAILLY-EN-VAL	Création d'un gymnase	2021-2022		Prioritaire		
B	B6	LAILLY-EN-VAL	Création de deux courts de tennis	2021-2022	135 000 €	Très prioritaire		
B	B4	BUCCY-ST-LIPHARD	Aménagement d'espace public					
B	B6	BUCCY-ST-LIPHARD	Acquisition d'un terrain multisport					

Annexe 3 sur 4

Tableau des projets

PROJET

AXE	Axe du CTPE	PORTEUR	PROJET	ÉCHÉANCE	COÛT	PRIORITÉ	Subventions demandées	Autofinancement
B	B4	SOLUGY	CCBL	Création d'un local multiservices	2023-2024	200 000 €	Très prioritaire	
B	B6	SOLUGY	CCBL	Création d'un parcours de santé	2023-2026	50 000 €	Secondaire	
B	B1	SOLUGY	CCBL	Création d'une antenne médicale	2021-2022	200 000 €	Très prioritaire	
B	B6	PATAY	CCBL	Création d'un terrain de foot synthétique	2023-2024	500 000 €	Secondaire	
B	B6	PATAY	CCBL	Rénovation de l'éclairage du stade de foot	2021-2022	65 000 €	Très prioritaire	
B	B4	CCTVL	CCTVL	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - Animation 2020-2023		120 000 €		
B	B5	CCTVL	CCTVL	Extension du Pass Jeunesse de la CCTVL à l'ensemble des communes membres		134 400 €		
B	B5	CCTVL	CCTVL	Prix Jeunesse des Terres du Val de Loire		3 500 €		
B	B1	CCTVL	CCTVL	Végétalisation et ombrage de la cour de l'école d'Ourouer le Marché		29 400 €		
B	B1	CCTVL	CCTVL	Mise en œuvre d'une Gestion Relation Citoyens à l'échelle de la CCTVL et des communes membres volontaires (création et maintenance 4 années)		80 000 €		
B	B1	CCTVL	CCTVL	Regroupement des écoles d'Épieds-en-Beauce (création bâtiment élémentaire et rénovation bâtiment maternelle)		2 500 000 €		
B	B4	CCTVL	CCTVL	Création aires d'accueil et terrains familiaux localisés des Gens du Voyage				
B	B4	CCTVL	CCTVL	Maîtrise d'œuvre urbaine sociale – Sédentarisation des Gens du Voyage				
B	B6	CCTVL	CCTVL	Rénovation énergétique Gymnase Henri Raulin		625 000 €		
B	B3	BEAUCE-LA-ROMAINE	CCTVL	Réhabilitation de la fiche Shoppy	2021-2022	1 198 000 €	Très prioritaire	
B	B4	BEAUCE-LA-ROMAINE	CCTVL	Sécuriser les places centrales	2023-2024	8 000 €	Prioritaire	
B	B3	BEAUGENCY	CCTVL	Réhabilitation des espaces publics du centre commercial de Garambault	2021-2022	300 001 €	Très prioritaire	
B	B1	BEAUGENCY	CCTVL	Création du centre de santé municipal	2023-2024	520 000 €	Très prioritaire	
B	B3	BEAUGENCY	CCTVL	Réhabilitation de la fiche TRECA	2023-2024	1 010 001 €	Très prioritaire	
B	B2	BEAUGENCY	CCTVL	Projet local jeune	2023-2024	327 500 €	Secondaire	
B	B1	LE BARDON	CCTVL	Rénovation d'un bâtiment associant logement et espace partagé	2021-2022	300 000 €	Prioritaire	
B	B1	ST-AY	CCTVL	Création d'une résidence seniors	2023-2024		Prioritaire	
B	B1	ST-AY	CCTVL	Création MSP	2021-2022	1 450 000 €	Prioritaire	
B	B4	GEMIGNY	CCBL	Aménagement d'un parc	2023-2024		Prioritaire	
B	B4	ÉPIEDS-EN-BEAUCE	CCTVL	Caméras de surveillance	2023-2024		Secondaire	
B	B4	ÉPIEDS-EN-BEAUCE	CCTVL	Espace public et liaisons douces	2021-2022		Prioritaire	
B	B4	ÉPIEDS-EN-BEAUCE	CCTVL	Aménagement sécuritaire rd4	2021-2022	700 000 €	Prioritaire	
B	B4	ST-SIGISMOND	CCBL	Réhabilitation de l'ancienne école en logement	2023-2024		Prioritaire	
B	B4	ST-SIGISMOND	CCBL	Création d'une aire de jeux et plantations	2021-2022		Secondaire	
B	B6	CCBL	CCBL	Etudes de couverture de la piscine d'Artenay	2021-2022	60 000 €	Très prioritaire	
B	B6	CCBL	CCBL	Travaux de couverture de la piscine d'Artenay	2025-2026	660 000 €	Très prioritaire	
B	B6	CCBL	CCBL	Construction d'un gymnase communautaire à Artenay	2021-2022	5 222 507 €	Prioritaire	
B	B4	CCBL	CCBL	Mettre en place une OPAH	2021-2022	350 000 €	Très prioritaire	
B	B3	CCBL	CCBL	Animer le volet Habitat du PLU-H	2021-2022	132 000 €	Très prioritaire	
B	B1	MESSAS	CCTVL	Aménagement d'un local pour deux infirmières	2021-2022		Très prioritaire	
B	B4	MESSAS	CCTVL	Rénovation de la grange Rolland	2021-2022		Très prioritaire	
B	B4	MESSAS	CCTVL	Aménagement du cœur de village	2023-2024		Très prioritaire	
B	B1	CLERY-ST-ANDRÉ	CCTVL	Agrandissement bâtiment périscolaire	2021-2022	406 875 €	Très prioritaire	
B	B1	CLERY-ST-ANDRÉ	CCTVL	Agrandissement restaurant scolaire	2021-2022	857 000 €	Très prioritaire	
B	B5	CLERY-ST-ANDRÉ	CCTVL	Réhabilitation de la bibliothèque	2021-2022		Prioritaire	
B	B1	CLERY-ST-ANDRÉ	CCTVL	Cour des écoles	2023-2024		Prioritaire	
B	B6	CLERY-ST-ANDRÉ	CCTVL	Création Parcours santé	2023-2024		Prioritaire	
B	B1	CLERY-ST-ANDRÉ	CCTVL	Entrée des écoles publiques	2023-2024		Prioritaire	
B	B1	CLERY-ST-ANDRÉ	CCTVL	Agrandissement de l'espace jeunes	2025-2026		Secondaire	
B	B4	CLERY-ST-ANDRÉ	CCTVL	Petit Mail	2021-2022		Prioritaire	
B	B5	CLERY-ST-ANDRÉ	CCTVL	Pôle culturel GREMILLION	2025-2026		Secondaire	

AXE	Axe du CTRNE	PORTEUR	PROJET	ECHÉANCE	COUT	PRIORITÉ	Subventions demandées	Autofinancement
B	B5	CLERY-ST-ANDRÉ	Théâtre de verdure	2023-2024		Prioritaire		
B	B6	CLERY-ST-ANDRÉ	vestiaire féminin	2025-2026		Secondaire		
B	B3	TAVERS	Rénovation du local des pompiers	2023-2024	60 000 €	Prioritaire		
B	B4	TAVERS	Aménagement du centre-bourg	2021-2022	1 000 000 €	Prioritaire		
B	B4	TAVERS	Requalification de l'entrée de bourg	2023-2024	40 000 €	Prioritaire		
B	B5	TAVERS	Déplacement de la salle d'exposition archéologique	2021-2022	150 000 €	Très prioritaire		
B	B6	TAVERS	Création d'un parcours de santé	2021-2022	50 000 €	Très prioritaire		
B	B5	Valmange	Création d'une maison de l'image	2021-2022		Très prioritaire		
B	B5	BAULE	Création d'un centre culturel des arts de rue	2021-2022	731 160 €	Très prioritaire		
B	B1	BAULE	Création d'une MSP	2021-2022		Très prioritaire		
B	B5	BAULE	Restauration des oeuvres de l'église	2021-2022	18 900 €	Secondaire		
B	B4	BAULE	Aménagement de l'entrée Sud du bourg de la RD 2152	2021-2022	200 000 €	Très prioritaire		
B	B1	BAULE	Rénovation de la cour d'école maternelle	2021-2022	60 800 €	Très prioritaire		
B	B2	BAULE	Implantation d'un journal numérique sur la RD	2023-2024	16 745 €	Prioritaire		
B	B4	BAULE	Normes et rénovation du carrefour de la RD 2152	2021-2022	67 000 €	Très prioritaire		
B	B4	ARTENAY	Aire de jeux Parc Lecreur	2023-2024	30 000 €			
B	B4	ARTENAY	Aire de jeux quartier nord	2021-2022	40 000 €			
B	B4	ARTENAY	Aire de jeux Lagune Autroche	2023-2024	28 000 €			
B	B1	ARTENAY	Aménagement ascenseur	2025-2026	100 000 €	Secondaire		
B	B6	ARTENAY	Création d'un city stade	2021-2022	60 000 €			
B	B3	ARTENAY	Ilots de fraîcheur Musée	2023-2024	40 000 €			
B	B3	ARTENAY	Ilots de fraîcheur place Hôtel de Ville	2025-2026	50 000 €			
B	B5	ARTENAY	Solo en beauce	2021-2022	21 425 €	Très prioritaire		
B	B3	CHAINY	Acquisition du café restaurant			Secondaire		
B	B1	CHAINY	Construction d'un cabinet dentaire	2021-2022		Très prioritaire		
B	B4	CHAINY	Raménagement de deux espaces naturels (Tournaux et 3 collines)	2021-2022	15 000 €			
B	B6	CHAINY	Réhabilitation du gymnase	2025-2026	500 000 €	Prioritaire		
B	B5	CHAINY	Ravalement bibliothèque et fresque	2021-2022	10 000 €	Secondaire		
B	B1	CHAINY	Construction d'un restaurant scolaire	2023-2024	1 000 000 €	Très prioritaire		
B	B4	CHAINY	Construction ou rénovation de la salle des fêtes	2025-2026				
B	B1	TOURNOIS	Création d'une résidence autonomie	2021-2022	25 000 €	Très prioritaire		
B	B4	TOURNOIS	Sécurisation de la traversée du bourg	2021-2022	18 000 €	Très prioritaire		
B	B5	TOURNOIS	Valorisation de la motte médiévale de Nids	2021-2022	25 000 €	Prioritaire		
B	B3	Pays Loire Beauce	Etude sur les friches industrielles et carrières		30 000 €			
C	C1	CERCOTTES	Isolation rénovation et extension de la mairie	2025-2026		Prioritaire		
C	C1	CERCOTTES	Amélioration de l'éclairage public communal LEID avec le souterrain SNCF suite à diagnostic	2021-2022	5 831 €	Très prioritaire	4 665 €	1 166 €
C	C1	ROUVRAY SAINTE CROIX	Réhabilitier la salle des fêtes de la commune	2023-2024		Très prioritaire		
C	C1	BRICV	Isolation bâtiment public	2021-2022	35 000 €	Très prioritaire		
C	C1	DRY	Rénovation de l'éclairage public	2023-2024		Prioritaire		
C	C5	CERCOTTES	Réaménagement et embellissement de la commune	2021-2022	1 140 €	Très prioritaire	912 €	228 €
C	C6	ROUVRAY SAINTE CROIX	Réhabilitation du réseau d'eau	2021-2022		Très prioritaire		
C	C8	BRICV	Maillage rurale - liaison douce Bricy / Boulay les barres	2023-2024	450 000 €	Prioritaire		
C	C1	RUAN	Eclairage public	2023-2024		Prioritaire		
C	C1	RUAN	Réhabilitation énergétique de la salle des fêtes	2025-2026		Secondaire		
C	C2	RUAN	Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	2025-2026		Secondaire		
C	C5	RUAN	Aménagement d'un ilot fraîcheur devant la mairie et le cimetière	2021-2022	10 000 €	Prioritaire		
C	C5	RUAN	Réhabilitation des mares avec création de biodiversité	2023-2024		Secondaire		
C	C6	RUAN	Réhabilitation du réseau d'eau	2021-2022		Très prioritaire		

AXE	Axe du CTR	porteur	PROJET	ECHÉANCE	COUT	PRIORITE	Subventions demandées	Auotancement
C	C8	RUAN	Piste cyclable Assas-Artenay	2025-2026		Secondaire		
C	C1	MEUNG SUR LOIRE	Poursuite de la rénovation thermique des bâtiments communaux (gymnase, hôtel de ville)	2023-2024	850 000 €	Prioritaire		
C	C1	MEUNG SUR LOIRE	Isolation thermique du Centre de Loisirs	2021-2022	850 000 €	Très prioritaire		
C	C6	MEUNG SUR LOIRE	Améliorer la quantité de l'eau potable et modification des conditions de distribution (secteur Parcets)	2021-2022		Très prioritaire		
C	C8	MEUNG SUR LOIRE	Aménagement d'une entrée de ville via la rue A. Briand en privilégiant les liaisons douces	2021-2022	1 200 000 €	Très prioritaire		
C	C5	MEUNG SUR LOIRE	Aménagement paysager des bords de Loire	2021-2022		Très prioritaire		
C	C9	HUETRE	Entoussissement du réseau électrique phase III au Hamau de la Provenchère	2021-2022		Prioritaire		
C	C1	HUETRE	Extension, accessibilité et rénovation énergétique de la mairie	2021-2022		Très prioritaire		
C	C1	SAINTE-PERAVY-LA-COLOMBE	Rénovation de l'éclairage public	2021-2022		Secondaire		
C	C1	SAINTE-PERAVY-LA-COLOMBE	Volets roulants sur la mairie	2021-2022		Prioritaire		
C	C1	SAINTE-PERAVY-LA-COLOMBE	Réhabilitation de l'ancienne classe	2023-2024		Prioritaire		
C	C1	SAINTE-PERAVY-LA-COLOMBE	Isolation de la salle des associations	2021-2022		Très prioritaire		
C	C6	SAINTE-PERAVY-LA-COLOMBE	Réhabilitation du réseau d'eau	2021-2022		Très prioritaire		
C	C1	CHARSONVILLE	Isolation des bâtiments annexe de la mairie et de l'école	2023-2024		Prioritaire		
C	C6	VILLAMBLAIN	Réhabilitation du réseau d'eau	2021-2022		Prioritaire		
C	C8	BACCON	Création d'un piste cyclable en la Renardière et le Bourg	2023-2024	315 000 €	Prioritaire		
C	C1	BINAS	Rénovation de l'éclairage public	2021-2022	105 714 €	Très prioritaire		
C	C1	BINAS	Isolation - rénovation du presbytère	2023-2024		Secondaire		
C	C1	CHEVILLY	Modernisation de l'éclairage public	2021-2022		Très prioritaire		
C	C8	CHEVILLY	Installation d'un abri vélo	2021-2022		Prioritaire		
C	C5	MAREAU-AUX-PRES	Création d'un observatoire de Loire	2023-2024		Prioritaire		
C	C5	MAREAU-AUX-PRES	Préservation foncière des bords de Loire	2021-2022	21 133 €	Très prioritaire		
C	C8	GIDY	Création d'une piste cyclable			Prioritaire		
C	C8	GIDY	Création d'un espace partagé	2021-2022		Très prioritaire		
C	C8	LAILLY-EN-VAL	Création d'une aire de covoiturage	2025-2026		Secondaire		
C	C8	LAILLY-EN-VAL	Création d'une liaison douce	2021-2022	245 000 €	Très prioritaire		
C	C6	BUCY-ST-LIPHARD	Rénovation du réseau d'eau potable	2021-2022		Très prioritaire		
C	C5	BUCY-ST-LIPHARD	Enfouissement des réseaux					
C	C8	BUCY-ST-LIPHARD	Création d'une aire de covoiturage					
C	C8	SOUGY	Création d'une aire de covoiturage	2021-2022	6 000 €	Très prioritaire		
C	C1	SOUGY	Isolation de la salle polyvalente	2025-2026		Très prioritaire		
C	C8	SOUGY	Création d'une piste cyclable	2021-2022	10 000 €	Très prioritaire		
C	C1	PATAY	Mise en place d'une pompe à chaleur	2021-2022	16 000 €	Très prioritaire		
C	C1	PATAY	Audit énergétique des 24 bâtiments communaux	2021-2022	49 000 €	Prioritaire		
C	C9	CCTVL	Elaboration d'un PLUI avec des volets Habitat et Déplacement en lien avec la finalisation du SCoT et en partenariat avec les communes membres		350 000 €			
C	C8	CCTVL	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de déplacement communautaire : le plan de mobilité simplifié		40 000 €	Prioritaire		
C	C3	CCTVL	Tri à la source des biodéchets - collecte des particuliers et des gros producteurs		1 014 000 €			
C	C3	CCTVL	Rénovation et mise aux normes de la déchèterie de Meung-sur-Loire		612 750 €			
C	C3	CCTVL	Rénovation et mise aux normes de la déchèterie de Villorceau		634 750 €			
C	C1	CCTVL	Rénovation thermique du gymnase de Cléry-Saint-André		384 750 €			
C	C6	CCTVL	Schéma directeur eau potable et étude patrimoniale		250 000 €			
C	C7	CCTVL	Schéma Directeur Eaux Pluviales		300 000 €			
C	C7	CCTVL	Travaux de création de bassins de rétention pour la prévention des inondations		900 000 €			
C	C3	CCTVL	Plan d'Action de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PDDPMVA) - 2022-2027		42 250 €			
C	C1	CCTVL	Climatization des classes de l'école d'Ouzouer le Marché		25 000 €			

AXE du CTRE	PORTEUR	PROJET	ÉCHÉANCE	COÛT	PRIORITÉ	Subventions demandées	Autofinancement
C	C1	CCTVL	Rénovation énergétique des bâtiments	3 560 000 €			
C	C4	CCTVL	Plan Climat Air Energie Territorial	80 000 €			
C	C8	CCTVL	Création de 21 km de pistes cyclables intercommunales	4 200 000 €	Prioritaire		
C	C1	BEAUGE-LA-ROMAINE	Reconstruction bâtiment technique selon les principes de la transition écologique	440 000 €	Très prioritaire		
C	C8	BEAUGE-LA-ROMAINE	Création d'un réseau de cheminements doux	180 000 €	Très prioritaire		
C	C1	BEAUGE-LA-ROMAINE	Moderniser l'éclairage public	233 000 €	Prioritaire		
C	C1	BEAUGE-LA-ROMAINE	Isolation des équipements publics	2023-2024	Prioritaire		
C	C5	BEAUGENCY	Réalisation d'un ABC	40 000 €	Secondaire		
C	C8	BEAUGENCY	Réalisation d'aménagement cyclables _FONTAINE_APPA	2022-2023	Très prioritaire		
C	C8	BEAUGENCY	Réalisation d'aménagement cyclables _Hauts de Lutz	2023-2024	Prioritaire		
C	C8	BEAUGENCY	Réalisation d'aménagement cyclables _RD2152	2021-2022	Très prioritaire		
C	C1	BEAUGENCY	Réhabilitation du complexe sportif Alain JASSAILLON (Hauts de Lutz)	2025-2026	Très prioritaire		
C	C5	BEAUGENCY	Création d'une vigne urbaine	2021-2022	Secondaire		
C	C5	BEAUGENCY	Diagnostic phytosanitaire - arbres	2021-2022	Secondaire		
C	C1	BEAUGENCY	Modernisation de l'éclairage public	2021-2022	Très prioritaire		
C	C5	BEAUGENCY	Etude requalification entrées de ville	2021-2022	Prioritaire		
C	C5	BEAUGENCY	Etude et travaux sur le patrimoine arboré sur le "grand mail"	2023-2024	Très prioritaire		
C	C4	BEAUGENCY	Aménagement d'un îlot de chaleur "bois clair"	2023-2024	Secondaire		
C	C1	BEAUGENCY	Rénovation énergétique des 46 bâtiments	75 000 €	Secondaire		
C	C2	BEAUGENCY	Etude de valorisation de la biomasse	2023-2024	Prioritaire		
C	C1	BEAUGENCY	Etude de valorisation de la biomasse	2023-2024	Secondaire		
C	C1	BEAUGENCY	Stratégie énergétique territoriale	2021-2022	Prioritaire		
C	C1	JE BARDON	Modernisation de l'éclairage public	85 000 €	Prioritaire		
C	C5	JE BARDON	Création d'un jardin partagé en AB	104 000 €	Très prioritaire		
C	C8	JE BARDON	Création d'espace partagé de mobilité	2021-2022	Très prioritaire		
C	C1	JE BARDON	Isolation de la bibliothèque	130 000 €	Prioritaire		
C	C7	JE BARDON	Création d'une défense incendie rue du Pressoir	2021-2022	Très prioritaire		
C	C6	JE BARDON	Amélioration du réseau d'eau potable	15 000 €	Très prioritaire		
C	C1	ST-AY	Eclairage et ventilation du complexe sportif	2021-2022	Très prioritaire		
C	C1	ST-AY	Isolation et extension de la salle des fêtes	58 000 €	Prioritaire		
C	C1	ST-AY	Isolation Groupe CHABASSOL	2023-2024	Prioritaire		
C	C5	ST-AY	Isolation Groupe CHABASSOL	2023-2024	Prioritaire		
C	C5	ST-AY	Création d'un parc de la biodiversité	2023-2024	Prioritaire		
C	C6	ST-AY	Déménagement du château d'eau	2 000 000 €	Très prioritaire		
C	C8	ST-AY	Création de pistes cyclables	2021-2022	Très prioritaire		
C	C1	GEMIGNY	Rénovation de l'ancienne salle	2021-2022	Prioritaire		
C	C1	EPIEDS-EN-BEAUGE	Modernisation de l'éclairage public	2021-2022	Très prioritaire		
C	C1	ST-SIGISMOND	Réhabilitation de la salle des fêtes	115 000 €	Très prioritaire		
C	C6	CCBL	Construction d'une STEP à Sougy	2021-2022	Prioritaire		
C	C6	CCBL	Construction d'une STEP à Chevilly	2021-2022	Très prioritaire		
C	C6	CCBL	Construction d'une STEP à Chevilly	2021-2022	Très prioritaire		
C	C6	CCBL	Infiltration des EU et EP à Gidy	2021-2022	Très prioritaire		
C	C1	CCBL	Etude isolation MBS du gymnase de Patay	2021-2022	Prioritaire		
C	C1	CCBL	Travaux d'isolation MBS du gymnase de Patay	2025-2026	Prioritaire		
C	C1	CCBL	Etude isolation et chauffage du gymnase de Chevilly	2021-2022	Prioritaire		
C	C1	CCBL	Travaux isolation et chauffage du gymnase de Chevilly	2021-2022	Prioritaire		
C	C1	BOULAY-LES-BARRES	Isolation et chauffage de la mairie	300 000 €	Prioritaire		
C	C2	BOULAY-LES-BARRES	Installation de panneaux photovoltaïque sur la salle polyvalente	2021-2022	Prioritaire		
C	C5	BOULAY-LES-BARRES	Aménagement d'espaces verts en centre-bourg	58 000 €	Secondaire		
C	C1	MESSAS	Désamiantage et isolation de toiture	2023-2024	Très prioritaire		
C	C1	MESSAS	Rénovation et extension de la salle des fêtes	2023-2024	Très prioritaire		
C	C1	MESSAS	Rénovation et extension du restaurant scolaire	2023-2024	Très prioritaire		

AXE	Axe du CRTRE	PORTEUR	PROJET	ÉCHÉANCE	COUT	PRIORITÉ	Subventions demandées	Autorifinancement
C	C1	MESSAS	CCTVL Modernisation de l'éclairage public	2021-2022		Très prioritaire		
C	C8	MESSAS	CCTVL Création de liaisons douces	2021-2022		Très prioritaire		
C	C8	CLERY-ST-ANDRE	CCTVL Aire de covotature	2023-2024		Prioritaire		
C	C5	CLERY-ST-ANDRE	CCTVL Arboretum.pdf	2023-2024		Prioritaire		
C	C6	CLERY-ST-ANDRE	CCTVL Création d'un réseau d'eau pluviale-rue de la Perrière	2021-2022		Très prioritaire		
C	C1	CLERY-ST-ANDRE	CCTVL Eclairage public	2021-2022		Prioritaire		
C	C8	CLERY-ST-ANDRE	CCTVL Liaisons douces: Gremillion	2021-2022		Très prioritaire		
C	C8	CLERY-ST-ANDRE	CCTVL Liaisons douces: RID	2025-2026		Secondaire		
C	C8	CLERY-ST-ANDRE	CCTVL Liaisons douces: rue de la morte	2023-2024		Prioritaire		
C	C1	CLERY-ST-ANDRE	CCTVL Maison des associations	2021-2022	92 000 €	Très prioritaire		
C	C5	CLERY-ST-ANDRE	CCTVL Verger pédagogique	2023-2024		Prioritaire		
C	C1	TAVERS	CCTVL Renovation de l'éclairage public	2021-2022	80 000 €	Prioritaire		
C	C1	TAVERS	CCTVL Mise en lumière de l'église	2023-2024	100 000 €	Prioritaire		
C	C1	TAVERS	CCTVL Etude énergie et chauffage sur les bâtiments communaux	2021-2022	20 000 €	Très prioritaire		
C	C5	TAVERS	CCTVL Aménagement d'un lieu de biodiversité (la Guizardle)	2021-2022	30 000 €	Prioritaire		
C	C1	BAULE	CCTVL Ateliers municipaux	2021-2022	800 000 €	Prioritaire		
C	C1	BAULE	CCTVL Diagnostic des bâtiments communaux			Secondaire		
C	C8	BAULE	CCTVL Création de pistes cyclables	2021-2022	605 088 €	Prioritaire		
C	C5	BAULE	CCTVL Paysagement du centre-bourg	2021-2022	320 000 €	Prioritaire		
C	C8	ARTENAY	CGBL Liaison douce lagune ZAC Artenay Poupry	2021-2022	70 000 €	Secondaire		
C	C8	ARTENAY	CGBL Atelier mobilité douce	2021-2022	20 000 €	Très prioritaire		
C	C2	ARTENAY	CGBL Géothermie sur les bâtiments communaux	2023-2024	240 000 €	Prioritaire		
C	C5	ARTENAY	CGBL Biodiversité Communale	2021-2022	206 400 €	Très prioritaire		
C	C1	ARTENAY	CGBL Isolation et changement menuiseries bibliothèque	2023-2024	50 000 €	Prioritaire		
C	C1	ARTENAY	CGBL Isolation local jeune + logement étage	2021-2022	50 000 €	Très prioritaire		
C	C1	CHAINGY	CCTVL Rénovation de l'éclairage public	2021-2022	700 000 €	Très prioritaire		
C	C8	CHAINGY	CCTVL Création d'espaces partagés	2021-2022		Très prioritaire		
C	C7	CHAINGY	CCTVL Redimensionnement réseau eau pluviale Paul et création bassin.doc	2021-2022	500 000 €	Très prioritaire		
C	C1	CHAINGY	CCTVL Audit énergétique des bâtiments	2023-2024		Prioritaire		
C	C2	VILORCEAU	CCTVL Installation d'une géothermie sur nappe sur les bâtiments communaux	2021-2022	45 000 €	Très prioritaire		
C	C2	COINCES	CGBL Toiture énergie renouvelable	2023-2024	0 €			
C	C1	TOURNOIS	CGBL Diagnostic thermique des bâtiments communaux	2021-2022	10 000 €	Très prioritaire		
C	C8	TOURNOIS	CGBL Création d'une liaison douce entre le bourg et le Nids	2025-2026	125 000 €	Prioritaire		
C	C3	Les Ateliers Ligériens	CCTVL Création d'une Fabrique de territoire	2021-2022	300 000 €	Très prioritaire		
C	C1	Pays Loire Beauce	PLB Elaboration d'un diagnostic éclairage public pour plusieurs communes		30 000 €			
C	C1	Pays Loire Beauce	PLB Mise en œuvre d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique		80 000 €			
C	C2	Pays Loire Beauce	PLB Mise en œuvre du projet LIFE "agissons ensemble pour le climat"		65 000 €			
C	C4	Pays Loire Beauce	PLB Plan Climat Air Energie Territorial (diagnostic et programme d'actions simplifiées)	2021-2022	50 000 €			
C	C5	Pays Loire Beauce	PLB Réalisation de plusieurs diagnostics de biodiversité agricole	2021-2022	20 000 €			
C	C6	Pays Loire Beauce	PLB Projet basé sur l'eau en tant que solution d'adaptation fondée sur la nature		15 000 €			
C	C7	Pays Loire Beauce	PLB Projet de « végétalisation en tant que solution d'adaptation fondée sur la nature »		15 000 €			
C	C6	SIAP Huissieu - Génigny	CCBL Réhabilitation du château deau de Génigny	2021-2022	89 800 €	Très prioritaire		
D	D1	CCTVL	CCBL Animation du programme PVD	2021-2022	180 000 €	Très prioritaire		
D	D1	CCBL	CCBL Animation du programme PVD	2021-2022	180 000 €	Très prioritaire		
D	D1	Pays Loire Beauce	PLB Animation et mise en œuvre du CRTTE	2021-2022	30 000 €	Très prioritaire		

LA RELANCE CHEZ MOI !

Le plan France Relance se déploie depuis le 3 septembre 2020. Doté de **100 milliards d'euros** au niveau national, il adresse trois axes majeurs : écologie, cohésion et compétitivité. Le plan de relance se concrétise via des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt, des guichets, des aides de droit, des baisses d'impôts, etc.

Vous avez souhaité savoir ce que le plan de relance permettait sur le territoire suivant :

CRTE PAYS LOIRE BEAUCE

Si on regarde selon les trois **grandes axes** du plan de relance :

	Nombre de lauréats	Montant total France Relance	Ecologie	Compétitivité	Cohésion
CRTE Pays Loire Beauce	283	5 692 812 €	4 316 390 €	507 646 €	868 776 €

Si on regarde selon les **bénéficiaires** :

Entreprise		Collectivité		Etat		Association		Personne privée	
Nb		Nb		Nb		Nb		Nb	
39	1 366 259 €	41	1 440 381 €	5	1 700 000 €	2	100 000 €	221	1 086 172 €



Enfin quelques **mesures emblématiques**¹ du plan France relance :

Ecologie		Compétitivité		Cohésion	
MaPrimeRénov'	1 086 172 €	Investissement industriel dans les territoires	€	Lutte contre la pauvreté	€
Technologies vertes (auto, aéro)	1 219 000 €	Chèque FranceNum	4 000 €	DSIL relance	1 191 209 €
Rénovation des bâtiments publics	1 967 433 €	Guichet industrie du futur	93 185 €		
Décarbonation	€				

Pour aller plus loin et découvrir l'ensemble des lauréats :



LA CARTE DES LAURÉATS



LE TABLEAU DES LAURÉATS



Toutes les deux semaines, une **lettre d'information** est éditée à laquelle vous pouvez vous inscrire simplement : bit.ly/inscriptionlettrefrancerelancecvl. Retrouvez l'ensemble des lettres au lien suivant : bit.ly/lettrefrancerelancecvl

¹ Attention, si une mesure est faible ou à 0, cela ne signifie pas forcément que le territoire n'en bénéficie pas. En effet, certains dispositifs sont renseignés à une échelle plus importante que celle de la commune. Par exemple, MaPrimeRénov' est renseignée à l'échelle des intercommunalités. Ainsi, l'extraction sur "Orléans" ne donnera rien mais une extraction sur "Orléans Métropole" donnera des résultats.